

# Tour du lac d'Aiguebelette

## Règlement



**Nom de l'événement :** « Tour du lac d'Aiguebelette »

**Type :** Course à pied, « Running Hors Stade »

**Lieu :** Départ commune de Novalaise (73470 – Savoie – Auvergne Rhône Alpes – France)

**Date :** Dimanche 1er Juin 2025

**Édition :** 40ème

### Parcours

- Distance : 17km
- Dénivelé : 50m
- Terrain : Course à pied sur route
- Heure de Départ : 9h00
- Lieu de Départ et Arrivée : Base d'Aviron du Lac d'Aiguebelette – 73470 Novalaise (73-Savoie\_FRANCE)

### Localisation du lieu de départ

Base Départementale d'Aviron du Lac d'Aiguebelette

1003 Route des Plages, 73470 Novalaise

Coordonnées GPS : 45.564692, 5.796148



## Plan et profil :



## Organisateur :

**Association Tour Lac Aiguebelette**

**Président :** Olivier de POLIGNAC

**Adresse :** c/o Olivier de POLIGNAC – 3431 Route du Lac 73610 AIGUEBELETTE LE LAC

**Mail :** [contact@tourlacaiguebelette.org](mailto:contact@tourlacaiguebelette.org)

**Conditions de participation :**

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

**Droit d'inscription :**

Le droit d'inscription est de 19€ jusqu'au 15/05/2025 puis 21€ du 15/05/2025 au 26/05/2025 à 9h.

**L'inscription comprend :**

- L'accès à la course, temps et classement officiel personnel
- L'accès au ravitaillement pendant la course et à l'arrivée

**Inscriptions :**

Le nombre maximum de participants est fixé à 1500.

Aucune inscription après la date de clôture des inscriptions en ligne fixée au 26/05/2025 à 9h.

Aucune inscription sur place.

Dans le cas où une limitation du nombre de participants était imposée dans le cadre d'un impératif sanitaire, la participation serait appliquée sur la date d'inscription du participant. Les premiers inscrits étant les premiers à pouvoir participer.

**Clôture des inscriptions :**

La clôture des inscriptions est fixée au 26/05/2025 à 9h, ou lorsque la limite est atteinte (fixé dans les conditions de l'article précédent).

**Mineurs :**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation. Modèle enregistré et proposé lors du processus d'inscription.

**Dossard :**

Le participant a la possibilité de fournir son PPS ou sa licence lors de son inscription. Si cela n'est pas le cas, son inscription sera classé « Incomplète ». Lors de la remise des dossards, le participant dont le dossier est « Incomplet », doit présenter une copie de ce document, qui sera conservé par l'organisation.

Aucun dossard ne pourra être donné sans présentation de ce document.

Attention, lors de la remise des dossards à la maison du lac, seules les inscriptions « complètes », pourront récupérer leur dossard.

Le retrait des dossards aura lieu :

- Office de Tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette, Cusina, 73470 Nances (à la sortie du péage)
  - o Du Mardi 27/05/2025 au vendredi 30/05/2025 (9h/12h30-14h/17h30) \_ Dossier « Complet » uniquement
- Base d'aviron du lac d'Aiguebelette
  - o Le samedi 31/05/2025 de 14h à 18h
  - o Le dimanche 1/06/2025 à partir de 7h00

Les dossards peuvent être récupérés par une tierce personne.

L'athlète doit porter, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

**Matériel de sécurité :**

Conseillé au participant : réserve d'eau, couverture de survie, sifflet, téléphone portable. Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification du participant.

**Abandon :**

En cas d'abandon, il est impératif de rendre son dossard au Poste de Contrôle et/ou au bénévole le plus proche et/ou de prévenir par téléphone le PC Secours afin d'éviter des recherches inutiles. Si un concurrent abandonne la course sans prévenir et que l'organisateur procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un coureur l'exigent, l'organisateur a tout pouvoir de contraindre le concurrent à l'abandon.

**Cession de dossard :**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Annulation de la part du participant :**

Lors de son inscription, le participant a la possibilité de souscrire à l'assurance annulation "Assur Connect" proposée par l'organisateur

"Assur Connect" est courtier en assurance, expert dans les risques sportifs pris par les participants, organisateurs, clubs et centres de pratique.

- Dossard et options remboursés à 80% jusqu'à 72h après l'épreuve
- Assure toutes les causes imprévisibles et soudaines
- Remboursement sous 72h par virement
- Dès la souscription à l'assurance, les participants reçoivent par mail un certificat d'assurance.
- En cas de nécessité, ils ont accès à une interface de remboursement qui leur permet de demander le remboursement, qui leur est versé dans les 72h.

De ce fait l'organisateur n'effectuera aucun remboursement à la demande du participant.

**Modification / Annulation de l'événement :**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les horaires de départ et les barrières horaires, le parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillements, sans préavis.

En cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit d'annuler totalement et sans préavis la course.

Pour des raisons sanitaires imposées par l'État ou assimilés, l'organisation peut être amenée à annuler ou à limiter le nombre de participants à l'événement.

*Conditions de remboursement*

- Jusqu'au 15 Mai :
  - o 90% du montant de l'inscription ou report édition suivante
- Après le 15 Mai :
  - o 80% du montant de l'inscription ou report édition suivante

**Recommandations sanitaires :**

L'inscription à l'événement engage le participant à respecter les recommandations sanitaires fixées par l'organisateur le jour de l'événement.

**Assurances :**

Responsabilité civile : la responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de la MAIF.

### Assurance dommages corporels :

Sauf s'ils ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### Règles sportives :

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

- Aucun engin « à roue » n'est accepté sur le parcours (vélo, poussette, roller...).
- Aide aux concurrents : toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite.
- Suiveurs, accompagnateurs : ne sont pas acceptés sous peine de disqualification (quel que soit leur moyen de déplacement).
- Les chiens ne sont pas acceptés sur le parcours (canitrail).
- Bâtons : le port des bâtons n'est pas autorisé
- Limites horaires : le temps maximum alloué pour la course est de 2h45. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course, et seront sous leur seule responsabilité.

### Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

### Classements et récompenses :

- Classements : il sera établi pour la course : Podium Homme / Podium Femme
- Récompenses :

Junior	Espoir	Senior	Master 0-1-2	Master 3-4-5	Master 6 et +
1 <sup>er</sup> H & 1 <sup>ère</sup> F					

Pas de cumul de récompense, le coureur suivant est récompensé

La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium.

En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

**Publication des résultats :** les résultats seront disponibles en direct sur le site [TourLacAiguebelette.org](http://TourLacAiguebelette.org) et affichés sur le site de l'arrivée.

### Réclamation :

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. Le coureur incriminé doit déposer sa réclamation au PC course dans un délai maximum de 30 minutes après son arrivée. Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'un spectateur.

### Ravitaillements :

- Cette course est en semi autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires, deux stands seront installés et approvisionnés en boissons, et fruits.
- Postes de ravitaillement
  - au km 8 (Commune : Aiguebelette le lac),
  - au km 11.5 (Commune : Lépin le Lac – Parking Plage du Curtelet),

### Vestiaires et douches :

Vestiaires, douches et sanitaires accessibles aux coureurs. Vestiaires non gardés

**Sécurité et soins :**

La compétition se déroule sur des routes fermées à la circulation jusqu'au KM11,5,

- Sécurité des concurrents : la sécurité est assurée par l'Association de Protection Civile de la Savoie (6 secouristes, 1 médecin, 1 ambulance)
- Entraide entre concurrents : tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
- Protection de l'environnement : tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

**Droit à l'image :**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

**Lois informatiques et libertés :**

Conformément à la loi "informatique et libertés", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur nom et de leur prénom dans la liste des participants sur le site d'inscription en ligne, et dans la parution des résultats. Pour cela, il leur sera nécessaire de cocher la case CNIL « Communication des informations personnelles » lors de leur inscription en ligne.

**Acceptation du présent règlement : le concurrent accepte lors de son inscription en ligne,  
sans réserve le présent règlement.**